



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée – rue de l'Eau à Hobscheid

En raison de la réalisation de fouilles dans la rue de l'Eau à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 15 avril 2025, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du mardi, 22 avril 2025, à partir de 8h00 jusqu'au vendredi, 23 mai 2025 inclus, la circulation dans la rue de l'Eau à Hobscheid est réglée comme suit :
- rétrécissement sur une voie sur le tronçon entre les bâtiments sis 1 et 23.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 15 avril 2025
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu